

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENTS NUMÉROS 2226, 2227, 2231 ET 2232 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2226 intitulé : « *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017)* »;
- Règlement numéro 2227 intitulé : « *Règlement sur la circulation et le stationnement* »;
- Règlement numéro 2231 intitulé : « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2017)* »;
- Règlement numéro 2232 intitulé : « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et imposant une cotisation* ».

Les règlements numéros 2227 et 2232 entrent en vigueur le 13 décembre 2016 et les règlements numéros 2226 et 2231 entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Ces règlements sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit: du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 13 décembre 2016.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard